



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

MAI

LE 07 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 07 mai 2018 au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Madame Sylvie Tanguay	Monsieur André Lauzière
Madame Pirska Kirouac	Monsieur Robert Morissette
Monsieur Normand Dubois	Monsieur Marc St-Louis

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente : Madame Sophie Millette directrice générale et secrétaire-trésorière.

2018-05-068

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia :

1. Ligne sur la chaussée 6^e rang, 8^e rang et la route du 16^e rang.
2. Refaire teinture du Gazebo et mettre des fleurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-069

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 02 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 02 avril 2018 a été remise à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-070

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 16 avril 2018 a été remise à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin, effectue le suivi des procès-verbaux.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Demande faite par l'OMH pour que l'entretien pelouse de leur terrain soit fait par l'employé municipal et il ferait le remboursement.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

BIBLIOTHÈQUE

Le conseiller, monsieur André Lauzière, mentionne qu'il a visité le réseau biblio en tant que nouvel élu et représentant de la bibliothèque et qu'il a eu des informations sur les subventions.

COMITÉ CULTUREL

Le conseiller, monsieur André Lauzière, mentionne que Mission Tout Petits a un Gala Art le 1 juin. La MRC de Bécancour a 17 projets transmis mais seulement 8 seront acceptés. Pour les nouvelles bibliothèques, il y a de l'argent pour ça.

COMITÉ OMH

Le conseiller, monsieur Marc St-Louis, effectue le suivi de la dernière rencontre. Il y a eu une rencontre pour le regroupement des OMH et il est sur le comité pour la mise en place du regroupement.

La ville a refusé qu'on se joigne à eux. Monsieur Marc St-Louis demande de faire une résolution qui autorise le regroupement des 10 municipalités par résolution.

Discussion avec Madame Nicole Lessard Jobin et explication du regroupement et les motifs. Le tout sur autorisation de monsieur Adrien Pellerin.

Monsieur Marc St-Louis demande de faire une résolution et propose au conseil municipal d'appuyer le projet de regroupement des OMH.

3 votes en faveur Madame Sylvie Tanguay
Madame Priska Kirouac
Monsieur Robert Morissette

2 votes contre Monsieur Normand Dubois
Monsieur André Lauzière

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE DAVELUYVILLE, DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT, FORTIERVILLE, MANSEAU, SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD, PARISVILLE, SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS, SAINT-SYLVÈRE, SAINTE-EULALIE ET SAINT-WENCESLAS

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation de Daveluyville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Manseau, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Jacques-de-Parisville, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère, Sainte-Eulalie et Saint-Wenceslas ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

2018-05-071



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Daveluyville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Manseau, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Parisville, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère, Sainte-Eulalie et Saint-Wenceslas un projet d'entente de regroupement des dix offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par : Monsieur Marc St-Louis

Et résolu sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil recommande favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation de Daveluyville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Manseau, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Jacques-de-Parisville, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère, Sainte-Eulalie et Saint-Wenceslas suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller, monsieur Robert Morissette, effectue le suivi de la dernière rencontre. Il y a un programme lame à tondeuse (Déchiqueteuse) et aussi subvention pour couche lavables ainsi que 5 à 10 \$ pour congélateur et frigidaire.

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin, effectue le suivi de la rencontre. La décision sur la prise en charge des OMH ne sera pas par la MRC.

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT – AVRIL 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour avril 2018 pour 9 permis totalisant une somme de 1 065 000 \$.

CORRESPONDANCE – AVRIL 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois d'avril 2018 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

COMPTES D'AVRIL 2018

CONSIDÉRANT que la liste des comptes payés ou à payer du mois d'avril 2018 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 57 796.53 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-St-Louis et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois d'avril 2018, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-073

RÈGLEMENT NUMÉRO 296 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DU COURS D'EAU LAPIERRE

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Priska Kirouac lors de la séance ordinaire du 02 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 296 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien d'une partie du cours d'eau Lapierre.

Adoptée.

2018-05-074

RÈGLEMENT NUMÉRO 297 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DU COURS D'EAU ULDÉRIC - DÉSILETS

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur André Lauzière lors de la séance ordinaire du 02 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 297 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien d'une partie du cours d'eau Uldéric Désilets.

Adoptée.

2018-05-075

RÈGLEMENT NUMÉRO 298 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN BRANCHE 10, PETITE RIVIÈRE ST-LOUIS

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Sylvie Tanguay lors de la séance ordinaire du 02 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 298 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien Branche 10 Petite Rivière St-Louis.

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 299 MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Le conseiller monsieur Normand Dubois, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, sera soumis pour adoption le projet de règlement numéro 299 modifiant la limite de vitesse sur les chemins municipaux

Le projet de ce règlement est présenté et expliqué sommairement séance tenante par monsieur Normand Dubois.

2018-05-076

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS, DES FOSSÉS ET TALUS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere doit effectuer le fauchage des herbes en bordure de ses voies de circulation (accotements, et la moitié des fossés) sur une distance de 76,54 kilomètres;

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer le fauchage des herbes sur le terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait l'envoi du devis et plan à trois (3) entrepreneurs.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes pour les travaux décrits ci-haut (avant les taxes):

OPTION 1

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
Travaux à forfait Jonathan Rivard	5 399.90 \$ avant les taxes
David Bailey	3 900.00 \$ avant les taxes
Richard Martel	3 673.92 \$ avant les taxes

OPTION 2

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
Travaux à forfait Jonathan Rivard	9 452.69 \$ avant les taxes
David Bailey	7 020.00 \$ avant les taxes
Richard Martel	10 562.52 \$ avant les taxes

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a opté pour l'option 1;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a choisi le soumissionnaire le plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la Municipalité autorise l'exécution des travaux de fauchage des accotements, des fossés et talus appartenant à la Municipalité à M. Richard Martel, le tout sur une base horaire.

D'autoriser une dépense pour l'option 1 plan et devis pour une somme de 3 673.92 \$ (taxes en sus), pour l'exécution des travaux de fauchage des herbes en bordure des voies de circulation municipales et des autres terrains appartenant à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

No de résolution
ou annotation

2018-05-077

FORMATION EN ESPACE CLOS INCLUANT LE SAUVETAGE

CONSIDÉRANT qu'une formation avec l'APSAM portant sur le travail en espaces clos et incluant le sauvetage sera offerte le mercredi 16 mai 2018 à Auberge Godefroy de 8 h 30 à 15 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

D'autoriser une dépense et le paiement au montant maximum de 45 \$ (dîner inclus) pour l'inscription de l'inspecteur municipal, monsieur Roger Faucher à la formation portant sur les espaces clos incluant le sauvetage.

D'autoriser les dépenses reliées aux frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-078

FORMATION WEB SYSTÈME COMPTABLE – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT que l'Infotech offre un atelier de formation en ligne;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière et adjointe administrative ont un intérêt à suivre cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc St-Louis et résolu :

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière et adjointe administrative à participer à la formation en ligne qui aura lieu les 10 et 11 juillet 2018 à Sainte-Sophie-de-Lévrard. Ainsi que de remboursés les frais de transport pour cette formation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-079

DÉROGATION MINEURE – BENJAMIN LECLERC

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Monsieur Benjamin Leclerc, localisée comme suit :

669, route 261 Saint-Sylvère
Lot 5 652 607
Matricule 0723-00-6766

CONSIDÉRANT que le requérant a entrepris la construction d'un bâtiment accessoire détaché sur son unité résidentielle;

CONSIDÉRANT que toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage #247, article 205 réfère à la hauteur des bâtiments accessoires reliés à l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que ledit bâtiment accessoire dépasse en hauteur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la hauteur du bâtiment accessoire du demandeur soit de 6,7 mètres, qu'elle dépasse celle du bâtiment principal, mais qu'elle respecte la hauteur maximale permise pour les bâtiments accessoires soit 7 mètres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT que cette situation ne cause aucune nuisance au voisinage;

CONSIDÉRANT que le demandeur veut s'assurer que sa propriété demeure conforme à la réglementation de zonage actuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la présente demande de dérogation mineure soit approuvée et ce pour les motifs évoqués précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-080

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE SAINT-SYLVERE - ÉTATS FINANCIERS 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere a reçu les états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Sylvere préparés par la firme comptable Groupe RDL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

D'adopter les états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Sylvere.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-081

PRÊT DE LOCAL - CAMP DE JOUR COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVERE

CONSIDÉRANT que suite à l'incendie de l'école en août 2017, le Comité des loisirs se voit dans l'obligation de trouver un nouveau local pour les jeunes afin de maintenir le camp de jour dans la communauté;

CONSIDÉRANT que le local de la Maison des jeunes est situé à proximité de la plupart des installations communautaires de la municipalité, ce serait une option d'accommodement compte-tenu de la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere accepte de prêter le local de la maison des jeunes pour le camp de jour Comité des loisirs St-Sylvere et que le comité des Loisirs St-Sylvere fasse l'entretien du local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-082

BÉCANCOUR À VÉLO - DEMANDE D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'activité la « Tournée des clochers » organisée par Bécancour à vélo aura lieu le 03 juin 2018 et propose un trajet qui passe sur le territoire de la Municipalité de Saint-Sylvere;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc St-Louis et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise les participants à l'activité "la Tournée des clochers" à circuler sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

DÉPÔT DE DÉCLARATION PÉCUNIAIRE AMENDÉ

Tel que prévu par la loi, tous les membres du conseil ont l'obligation de déclarer ou de mettre à jour leurs déclarations d'intérêt pécuniaires dans les 60 jours de l'anniversaire de la date de proclamation de son élection. Tous changements significatifs apportés aux renseignements contenus dans sa déclaration, au moyen d'un avis écrit remis à la directrice générale secrétaire-trésorier ou le greffier de la municipalité. Tel que prévu par la loi Article 360.2, de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier ou secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé, ou non, une déclaration d'intérêts pécuniaires.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal doivent déposer une nouvelle déclaration lors de changement, un formulaire de déclaration d'intérêt pécuniaire modifié (art. 357, L.E.R.M.) ;

ATTENDU QUE la conseillère madame Sylvie Tanguay a modifié sa déclaration pécuniaire et l'a déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière déclare que le membre du conseil a bien déposé le formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée.

Confirmation du dépôt : la conseillère : Sylvie Tanguay a déclaré par avis écrit et signé de sa main, le formulaire d'intérêts pécuniaires modifié, lequel a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil.

Pour ces motifs.

Le conseil municipal accuse réception du dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée.

Déposée.

2018-05-083

TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC – ÉTATS FINANCIERS 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere a reçu les états financiers 2017 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

D'adopter les états financiers 2017 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-084

SURVEILLANCE DE CHANTIER – MISE AUX NORMES EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere procède à la mise aux normes de son usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer une firme d'ingénieur pour effectuer la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Maxime Belletête ingénieur de la firme EXP.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 8 500 \$ (taxes en sus) représentant la surveillance de chantier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-085

OFFRE DE SERVICE POUR PROGRAMMATION D'API ET IPM DE L'UPEP

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnels, datée du 4 avril 2018, soumise par EXP pour faire la programmation de l'automate programmable industriel (API) et de l'interface personne machine (IPM) de l'usine de production d'eau potable (UPEP) de la Municipalité de Saint-Sylvere.

EN CONSÉQUENCE. Il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere octroi à la firme EXP la programmation de l'automate programmable industriel (API) et de l'interface personne machine (IPM) de l'usine de production d'eau potable (UPEP) et ce pour un montant maximum de 14 922 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-086

OFFRE DE SERVICE POUR SURVEILLANCE DE CHANTIER PHASE A : LIT DE SÉCHAGE ET CLÔTURE

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnels, datée du 4 mai 2018, soumise par PLURITEC pour la surveillance de chantier Phase 1 Lit de séchage, clôtures et conduites de drainage de boues de la Municipalité de Saint-Sylvere.

EN CONSÉQUENCE. Il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere octroi à la firme PLURITEC pour la surveillance de chantier Phase A 1 Lit de séchage, clôtures et conduites de drainage de boues et ce pour un montant maximum entre 12 000 à 15 000 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

OFFRE DE SERVICE POUR SURVEILLANCE DE CHANTIER PHASE B : MODIFICATION DU TRAITEMENT POUR PRÉLÈVEMENT DU PHOSPHORE

Ce point sera reporté à une prochaine séance du conseil.

2018-05-087

OUVERTURE DES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT la mise en marche des jeux d'eau sans formation par Tessier Récréo-Parc;

CONSIDÉRANT la soumission reçue au coût de 350 \$ (taxes en sus);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 350 \$ (taxes en sus) représentant l'ouverture des jeux d'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-05-088

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE

ATTENDU QUE à la mi-août 2017, l'école primaire Le Rucher de Saint-Sylvere était entièrement détruite par un incendie;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

ATTENDU QUE pour palier au plus pressé, les élèves de notre école ont dû être relocalisés pour leur permettre de poursuivre leur scolarisation;

ATTENDU par ailleurs que l'école Le Rucher avait jusqu'alors sa raison d'être, elle répondait aux besoins de la communauté et ne voyait ni son existence et ni son utilité remises en question, ni par le ministère, ni par la Commission scolaire;

ATTENDU QUE tous les parents des élèves de Saint-Sylvère qui fréquentent actuellement l'école Jean XXIII, sont favorables à la reconstruction de l'école de Saint-Sylvère et motivés à agir concrètement pour la chose se fasse;

ATTENDU QUE pour assurer la réalisation d'une telle reconstruction, l'ensemble des personnes consultées se sont montrées ouvertes à plusieurs scénarios quant à la clientèle que la nouvelle école de Saint-Sylvère pourrait desservir, à savoir :

- les élèves d'adaptation scolaire, les classes de langage de Marquis, les élèves de la maternelle et du premier cycle qui fréquentent présentement l'école Jean XXIII;
- les élèves d'adaptation scolaire et tous les élèves de Saint-Sylvère qui fréquentent actuellement l'école Jean XXIII;
- les élèves d'adaptation scolaire et les élèves du programme de musique.

ATTENDU QUE pour compléter une telle reconstruction, la municipalité est prête à s'engager et s'engage à investir dans le projet pour y ajouter une salle communautaire;

ATTENDU la résolution # CC-1912-3085 de la Commission scolaire de la Riveraine qui requérant la reconstruction de l'école Le Rucher de Saint-Sylvère, appuie cette position en soulignant notamment :

- l'importance d'offrir aux élèves un milieu inclusif, propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
- l'importance de maintenir ouverte l'école du village

ATTENDU QUE toute la population de Saint-Sylvère est fortement motivée en faveur du projet de reconstruction de l'école Le Rucher;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est, sur proposition de Monsieur André Lauzière, secondé en cela par Madame Sylvie Tanguay, unanimement résolu par le conseil ainsi qu'il suit :

1. de demander avec force et insistance au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'il ordonne la reconstruction de l'école Le Rucher de Saint-Sylvère, de manière à ce que nos jeunes actuellement dispersés retrouvent leur milieu de vie inclusif, propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
2. de s'engager à devenir partenaire d'un tel projet de reconstruction en acceptant d'investir pour y ajouter une salle communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

LIGNE SUR LA CHAUSSÉE 6^E RANG, 8^E RANG ET ROUTE DU 16^E RANG

Ce point sera reporté à une prochaine séance du conseil.

REFAIRE TEINTURE DU GAZEBO ET METTRE DES FLEURS

Est-ce possible de repeindre le gazebo et mettre des fleurs?

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Début de la période de question à 21 h 15 et elle prend fin à 21 h 27.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil)

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que le conseil municipal lève la séance à 21 h 28.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Adrien Pellerin
Maire



Sophie Millette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



ADRIEN PELLERIN
Maire

